DSFinV-K

Base juridique

La DSFinV-K est la description d'une interface pour l'exportation de données de systèmes d'enregistrement électroniques pour la cession de supports de données („accès Z3“) dans le cadre de contrôles fiscaux et de vérifications de caisse. Elle doit garantir une structuration et une désignation uniformes des fichiers et des champs de données, indépendamment du système d'enregistrement électronique utilisé par l'entreprise. L'entreprise doit mettre les données à disposition sur un support de données approprié, conformément aux conventions de la DSFinV-K. Les données doivent être enregistrées sur un support de données approprié.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du BZSt : Digitale Interface de l'administration fiscale pour les systèmes de caisse (DSFinV-K)

Aperçu

Vous trouverez l'aperçu dans le menu **Chiffre d'affaires**.

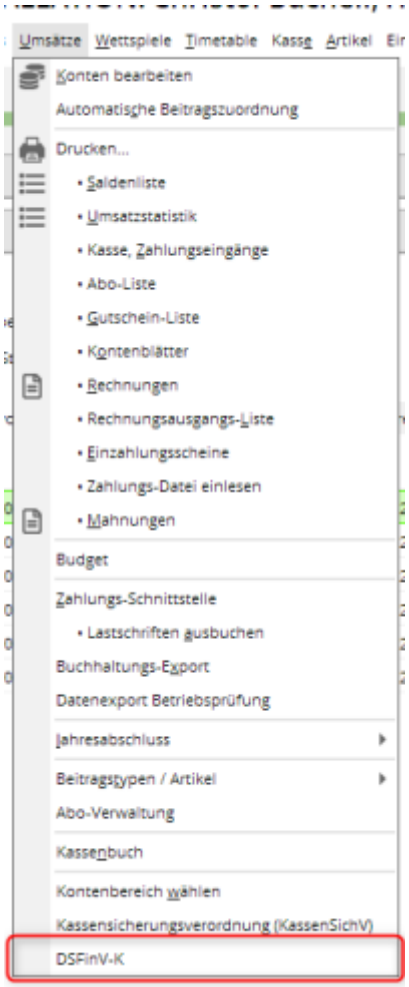

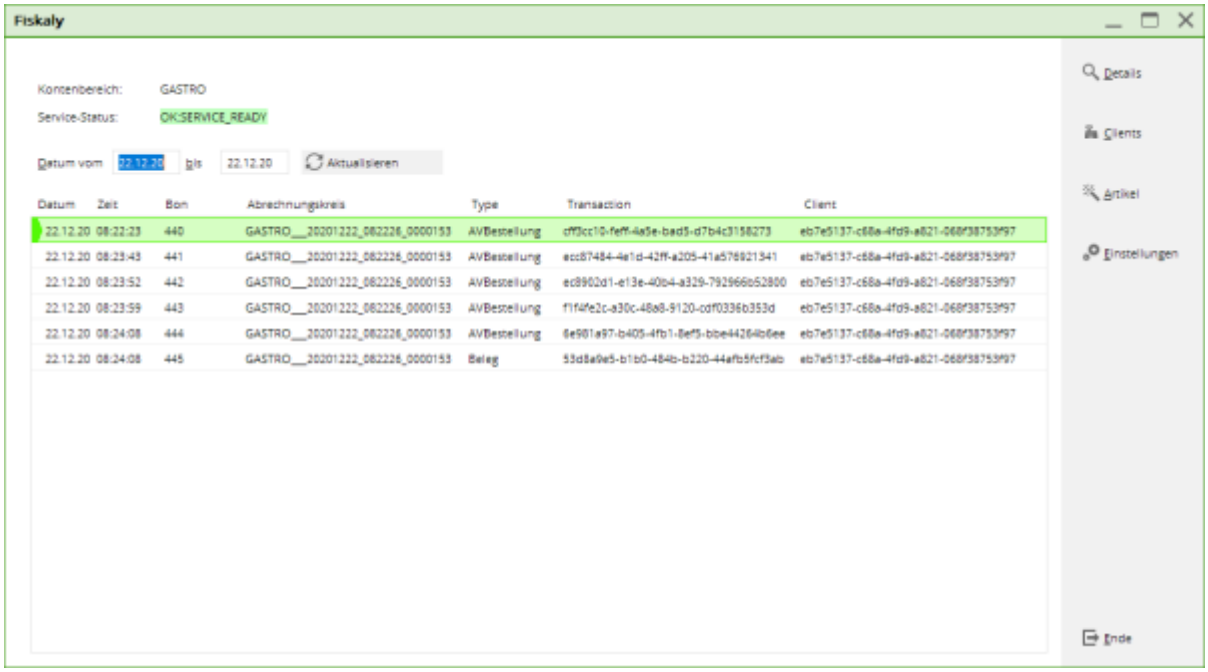

Article Numéro d'immatriculation

Si vous avez des questions générales sur les codes d'articles, lisez les informations du BZSt ou demandez à votre conseiller fiscal.

Pour savoir comment réserver la date d'installation de l'EST et quels préparatifs vous pouvez effectuer, voir hier.

Article de comptabilisation

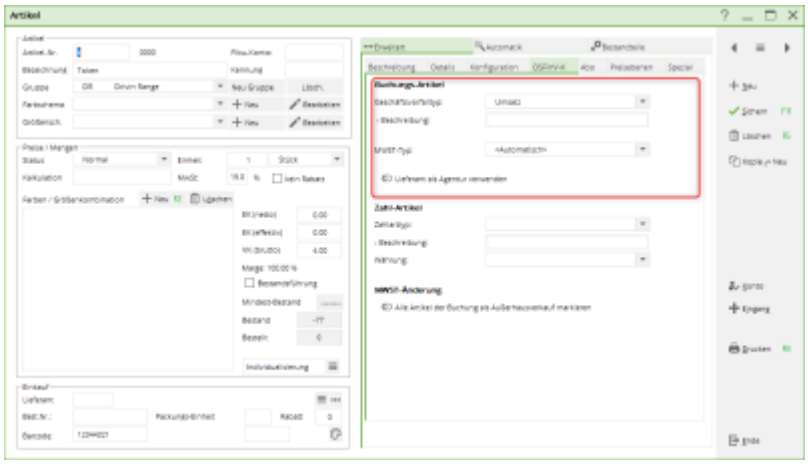

Pour chaque article comptable, il faut créer une **opération commerciale** (GV_TYP/GV_NAME) doit être définie : Vous trouverez ici une description plus détaillée des types d'opérations commerciales : Définition des opérations commerciales |

- Chiffre d'affaires
- consigne

- Remboursement de la consigne
- remise
- Majoration
- SubventionExacte
- SubventionNon-réelle
- PourboireAG
- PourboireAN
- Bon à usage uniqueAchat
- Bon à usage uniqueEnlèvement
- Bon à usage multipleAchat
- Bon à usage multipleEinloesung
- Création de la créance
- Résolution de la créance
- Cessation de paiement d'acompte
- Résolution d'acompte

Type de paiement article

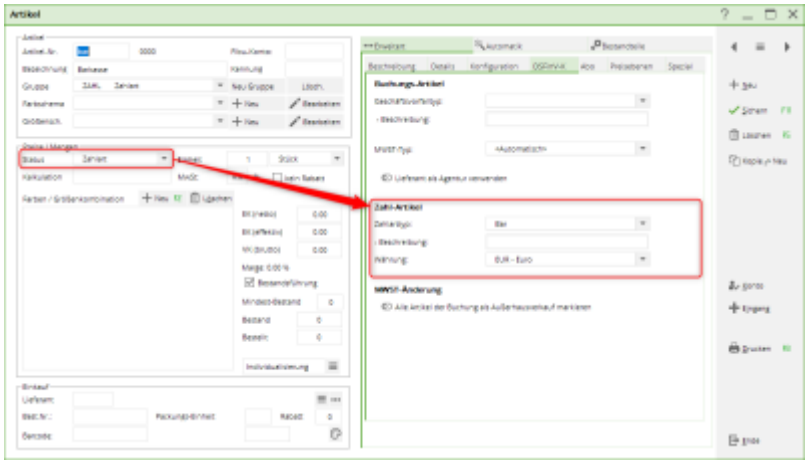

Pour le type de paiement Article, la **Type de paiement** et la **Devise** doit être paramétré.

Le mode de paiement peut être choisi parmi les options suivantes :

- en espèces
- Non payable
- Aucun
- Carte EC
- Carte de crédit
- Prestataire de services de paiement
- Carte de crédit

Article TVA

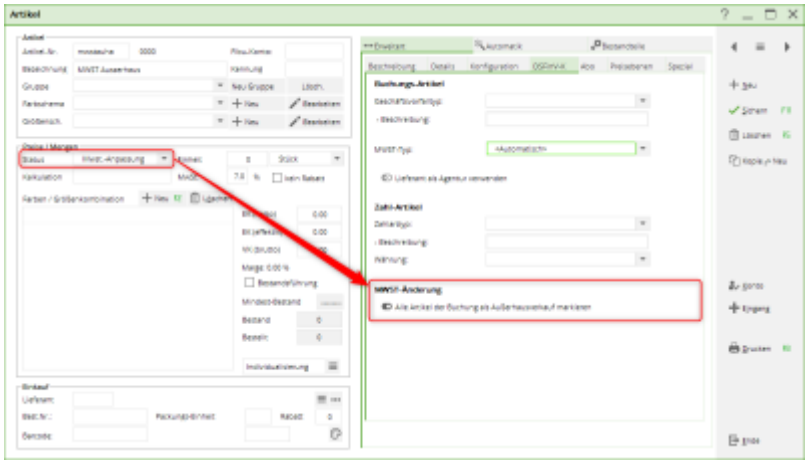

Dans PC CADDIE, les écritures sont enregistrées par défaut en tant que **Vente interne** sont enregistrées.

Pour un article TVA, il est possible de définir si les articles correspondants doivent être comptabilisés en tant que **Vente à l'extérieur** doivent être comptabilisés.

Imprimer la liste

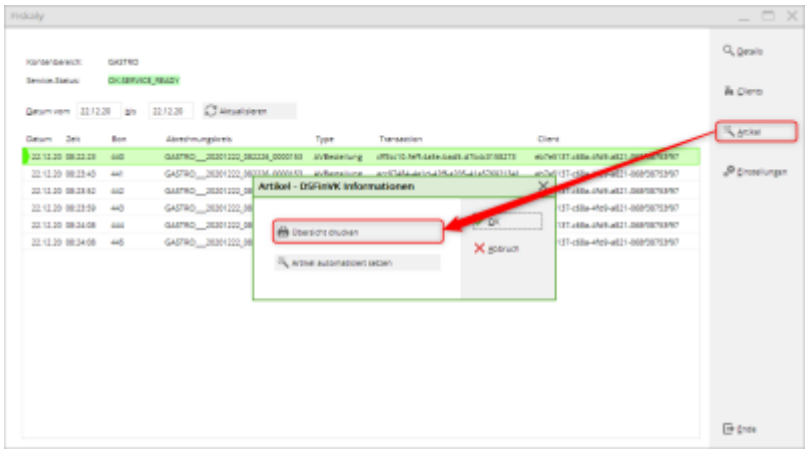

Définition automatique de l'indicateur d'article

L'automatisme se trouve dans l'aperçu sous l'option de menu Articles.

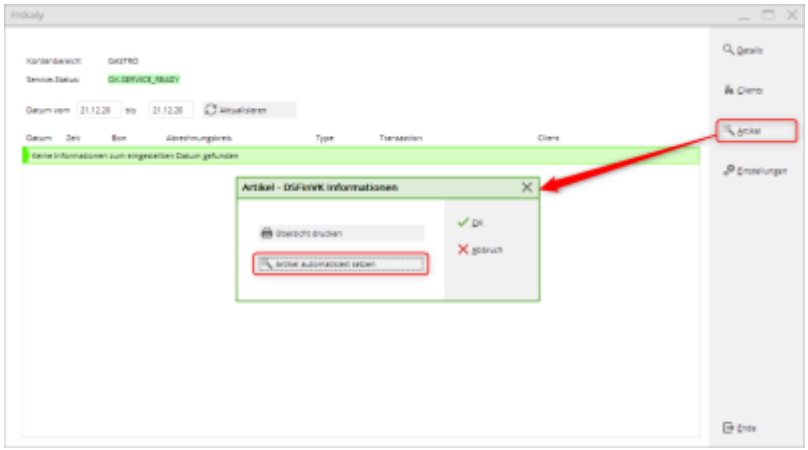

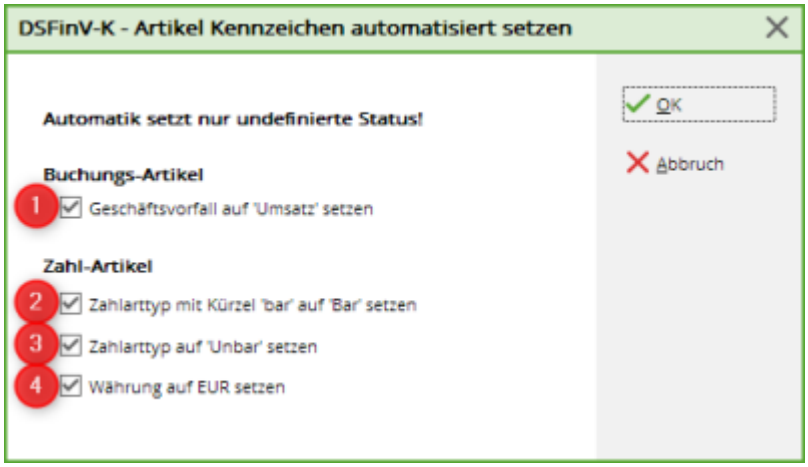

1. Définit la transaction commerciale Chiffre d'affaires pour tous les articles d'écriture (si aucune transaction n'a encore été définie).
2. Attribue à l'article de paiement avec l'abréviation de recherche „bar“ le type de paiement bar (si aucun n'a encore été activé).
3. Définit pour les autres articles de paiement la catégorie de type de paiement „non imposable“ (si aucune n'a encore été définie).
4. Définit la devise sur Euro pour tous les articles de paiement (si aucun n'est encore défini).

Exportation

Mise à niveau vers la version 2 de Fiskaly

Veuillez prévoir 10 minutes pour la mise à jour et la conversion.

Chaque domaine comptable doit être converti séparément.

Pendant la conversion, il ne faut pas saisir d'écritures.

Après la mise à jour, toutes les instances de PC CADDIE seront redémarrées

automatiquement.

Installer la version actuelle de PC CADDIE

Veuillez télécharger la mise à jour actuelle de PC CADDIE sous l'option de menu **Fin** et **Mettre à jour PC CADDIE**.

Appeler le dialogue de mise à jour

Ouvrez le dialogue DSFinV-K via le menu **Ventes → DSFinV-K**

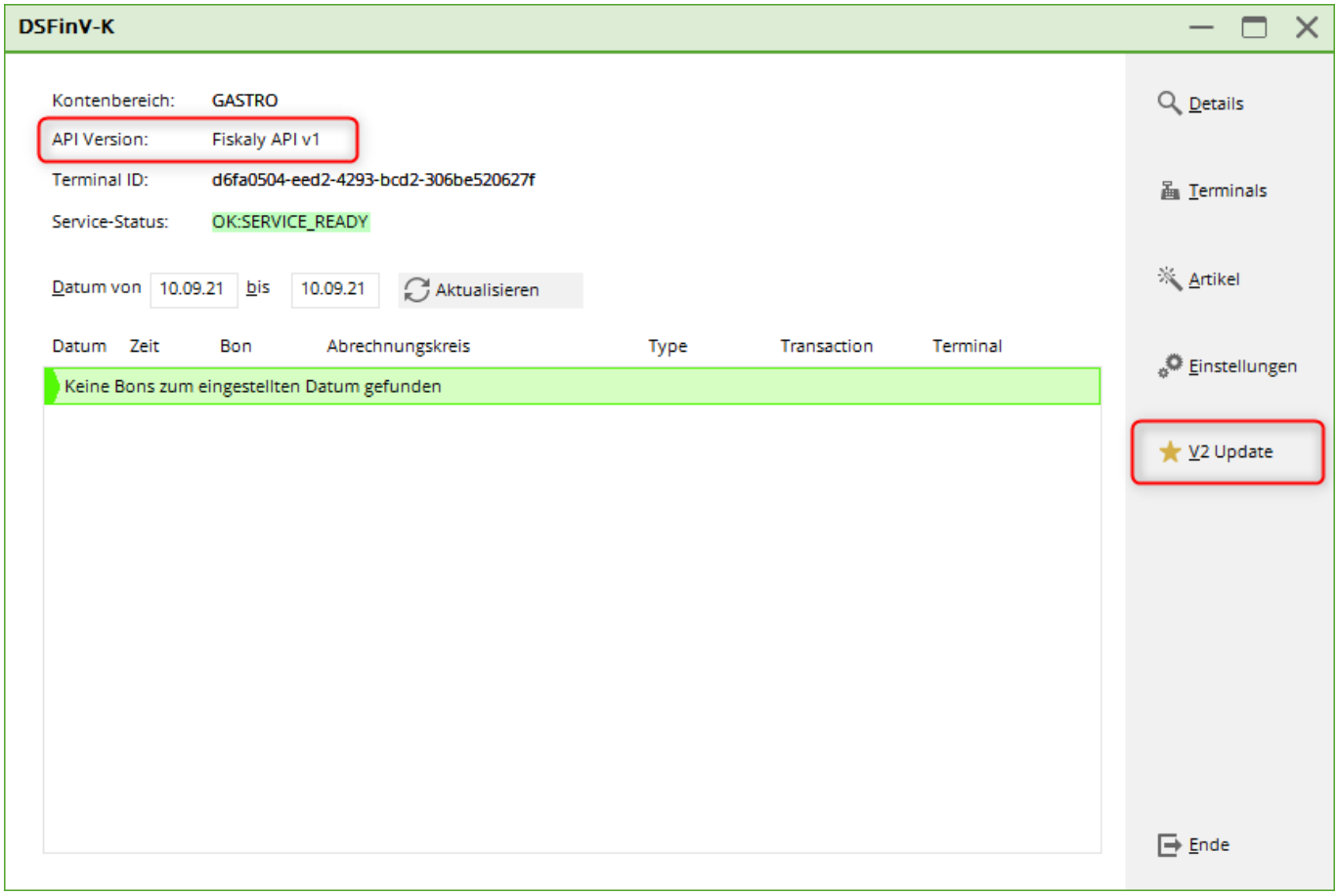

Si cette plage de comptes est encore utilisée avec l **Fiskaly API v1** le bouton **Mise à jour V2**.
Veuillez cliquer sur le bouton **V2 Update**.

Dialogue de mise à jour

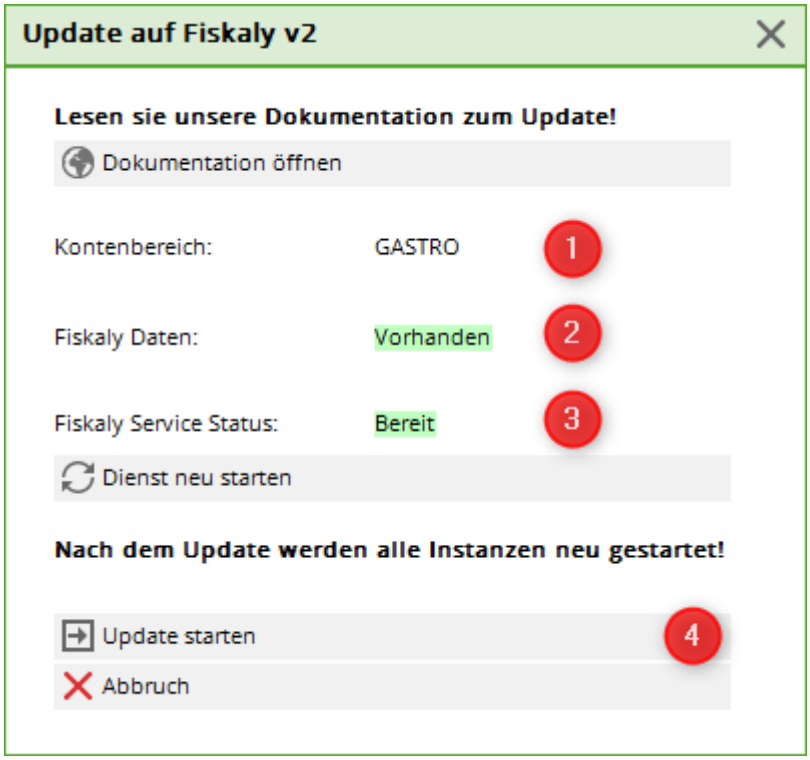

1. Veuillez vérifier si le domaine comptable correct est sélectionné.
2. Les nouvelles données sont disponibles
3. Le service Fiskaly est prêt pour la mise à jour.
4. Démarrer la mise à jour

Toutes les instances PC CADDIE (= postes de travail et services) sont ensuite redémarrées automatiquement.